



**LES CÉGEPS : UN TREMPLIN POUR L'AVENIR**

**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2018-2019**

**1<sup>er</sup> FÉVRIER 2018**

Fédération des cégeps  
500, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2P 1E7  
Téléphone : 514-381-8631  
Télécopieur : 514-381-2263  
© Fédération des cégeps

DM 66654

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1. SOUTENIR LA CAPACITÉ DES CÉGEPS À S'ADAPTER AUX BESOINS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE .....	3
2. LA DIVERSITÉ DES ÉTUDIANTS ET LEUR RÉUSSITE .....	5
Offrir les services pour soutenir la diplomation de tous les étudiants .....	6
Les compétences numériques au cœur de la formation collégiale.....	7
Des méthodes d'apprentissage novatrices pour soutenir la réussite .....	8
Contribuer à l'essor du Québec par la réussite des étudiants .....	9
3. LE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX .....	10
4. UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET POUR REHAUSSER LA PRODUCTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.....	12
5. LA DYNAMISATION DES FONDATIONS DES CÉGEPS.....	14
<b>LES CÉGEPS ET LEURS DIPLÔMÉS : UN TREMPLIN POUR LE QUÉBEC .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>17</b>

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de recherche, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

## INTRODUCTION

Le réseau collégial public, ce sont 48 cégeps répartis sur tout le territoire québécois qui ont pour mission d'offrir des programmes d'études préuniversitaires et techniques. La vision du réseau : les cégeps sont et doivent demeurer des établissements d'enseignement supérieur agiles, collaboratifs et innovants, répondant aux aspirations des étudiants, ouverts sur le monde, enracinés dans leur communauté et soucieux des besoins du marché du travail<sup>1</sup>. S'inscrivant dans cette vision, les collèges publics font plus que d'offrir de la formation, ce sont aussi des milieux de vie, notamment grâce à leurs activités diversifiées, autant socioculturelles, sportives que communautaires. Ils sont également des acteurs clés de leur région respective et contribuent au développement du tissu économique régional, notamment par leur offre de formation continue et de soutien aux entreprises. Présents dans toutes les régions du Québec, les cégeps sont des acteurs incontournables pour le développement de notre société, de véritables tremplins pour les étudiants et le Québec.

Les cégeps, ce sont :

- plus de 173 000 étudiants à la formation ordinaire, dont 48 % sont inscrits dans l'un des 9 programmes d'études préuniversitaires et 47 %, dans l'un des 133 programmes d'études techniques;
- plus de 26 000 étudiants inscrits à la formation continue. Environ 58 % des adultes qui fréquentent le secteur de la formation continue sont inscrits à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), 21 % à un diplôme d'études collégiales (DEC) et 20 % à des cours hors programme;
- près de 50 000 récipiendaires de diplômes d'études collégiales annuellement, y compris les diplômés de la formation continue;
- des services de formation aux adultes et aux entreprises permettant d'assurer le perfectionnement et la réorientation de la main-d'œuvre;
- 48 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT);
- cinq écoles nationales, chacune rattachée à un cégep et spécialisée dans un domaine exclusif.

Après 50 ans d'existence, le réseau collégial public a su démontrer à quel point il est un atout pour le Québec. Assurément, les cégeps offrent un enseignement et des services de qualité aux étudiants. Ils s'adaptent aux diverses réalités des étudiants et de la société, et proposent de multiples programmes d'études, autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, en plus d'offrir des services sur mesure pour les entreprises. Bref, ils créent dynamisme et innovation partout au Québec, grâce aux étudiants, au personnel et à leurs partenaires. Ces établissements d'enseignement sont des lieux de prédilection pour le développement de compétences et de connaissances, mais aussi pour créer une meilleure ouverture sur le monde et faciliter l'appropriation des nouvelles technologies.

Par ailleurs, la société québécoise vit des changements continuels et les cégeps constituent une solution à privilégier pour répondre à plusieurs des défis qui se présentent, comme la lutte à la pauvreté, la création de richesse, le rehaussement de la productivité, le développement et la reprise entrepreneuriale, l'internationalisation et les

---

<sup>1</sup> Fédération des cégeps, *Plan stratégique 2017-2022*.

besoins accrus en main-d'œuvre. Pour ce faire, et pleinement contribuer au développement du Québec, les cégeps requièrent un financement suffisant et prévisible.

Le gouvernement du Québec a déjà affirmé vouloir faire de l'éducation sa priorité. Signe de cette volonté, des réinvestissements consécutifs en 2016-2017 et en 2017-2018<sup>2</sup> de même que des réinvestissements attendus<sup>3</sup> jusqu'en 2021-2022 soutiendront à coup sûr les établissements d'enseignement dans leur mission. De ces réinvestissements, les collèges devraient pouvoir compter sur un montant additionnel de 15 M\$ en 2018-2019 afin de rehausser leur financement général<sup>4</sup>. Bien que significatifs, les récents réinvestissements et ceux attendus pour les quatre prochaines années ne permettront pas aux cégeps de combler tous les besoins des étudiants et de la société à l'égard des cégeps. La Fédération des cégeps invite donc le gouvernement du Québec à poursuivre le réinvestissement prévu, mais aussi à le bonifier de manière à répondre aux attentes de la société, en ce qui concerne surtout les défis que présentent le marché de l'emploi et les besoins des entreprises.

Faisant suite à la consultation de son réseau, la Fédération des cégeps présente dans ce document les priorités financières des cégeps. Financés adéquatement, les cégeps pourront pleinement jouer leur rôle, former les citoyens de demain et contribuer au développement de l'économie du savoir. Investir dans ces priorités, c'est miser sur la réussite des étudiants et leur offrir un environnement propice à leur épanouissement personnel et professionnel. C'est aussi une façon de répondre rapidement à la demande de main-d'œuvre qualifiée, capable de s'adapter et d'apprendre rapidement dans un contexte où les technologies évoluent à grande vitesse. Grâce aux prochains réinvestissements, tous les cégeps, peu importe leur taille et leur réalité régionale, seront mieux outillés pour accompagner les étudiants sur la voie de la réussite.

Dans cette perspective, les sections suivantes de ce document présentent les priorités qui apparaissent incontournables pour l'avancement du réseau collégial public. Les cégeps entretiennent une étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et estiment que leurs efforts conjoints sauront assurer la mise en œuvre rapide et l'optimisation des retombées pour les étudiants et la société. Chaque priorité énoncée ci-dessous, grâce à un financement suffisant et prévisible, offrirait le soutien nécessaire à l'amélioration de la réussite étudiante et garantirait l'essor de notre société :

- rehausser le financement général des cégeps pour assurer les services de base aux étudiants et mener à bien les responsabilités des cégeps;
- assurer la persévérance et la réussite des étudiants dans leur cheminement scolaire;
- répondre aux besoins du marché du travail et rehausser la productivité au Québec.

---

<sup>2</sup> Ministère des Finances du Québec, *Les Plans économiques du Québec*, mars 2016 et 2017, et *les mises à jour des Plans économiques*, octobre 2016 et novembre 2017.

<sup>3</sup> Ministère des Finances du Québec, *Le Plan économique du Québec*, mars 2017.

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel*, document de consultation, novembre 2017.

## **1. SOUTENIR LA CAPACITÉ DES CÉGEPS À S'ADAPTER AUX BESOINS ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

Pour accomplir leur mission, les cégeps nécessitent un réinvestissement majeur dans leur financement général. À quoi correspond le financement général des cégeps et pourquoi est-il insuffisant? Pourquoi le gouvernement du Québec devrait-il réinvestir dans le fonctionnement général des cégeps? Pourquoi les cégeps privilégient-ils le financement général aux mesures spécifiques?

Le financement général des cégeps comprend le financement fixe des établissements qui assure le maintien d'une structure administrative adaptée aux attentes actuelles du gouvernement et des citoyens à l'égard des organismes publics et l'offre de services de base pour les étudiants. Il comprend aussi le financement des activités pédagogiques autres que l'enseignement, dont plusieurs services aux étudiants, notamment la préparation et l'utilisation de laboratoires, l'accès aux conseillers pédagogiques et d'orientation. Il répond aussi aux besoins en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles des établissements. Enfin, le financement général sert également à couvrir les charges associées à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments, comme l'entretien ménager, la sécurité, les assurances et les coûts d'énergie. Tous ces éléments sont essentiels à la fonction première des établissements d'enseignement, soit donner des cours.

Le financement prévu pour couvrir ces charges est insuffisant. D'abord, il a subi des compressions budgétaires significatives entre 2011 et 2016, de l'ordre de 155 M\$, et ce, sans compter les paramètres budgétaires non indexés pour lesquels le coût augmente annuellement. Ces restrictions budgétaires ont principalement affecté le financement général des établissements et leurs conséquences se font encore ressentir aujourd'hui, puisque seulement 15 M\$ ont été réalloués au cours des deux dernières années à ce financement général. Durant cette période, les cégeps ont dû réduire leur personnel quand les responsabilités se sont accrues et diminuer de nombreux services, dont plusieurs sont liés aux activités pédagogiques, alors qu'ils sont un apport essentiel à la persévérance et à la réussite des étudiants.

À cela s'ajoute le fait que le coût par étudiant augmente, tandis que le financement, lui, n'a pas connu la même évolution. En effet, alors que le modèle de financement octroie les subventions en fonction de l'unité PES (période/étudiant/semaine) et qu'il répondait aux besoins au moment de son introduction en 1993, cette approche ne correspond plus au cheminement scolaire adopté par les étudiants. Depuis plusieurs années, les cégeps notent une tendance : les étudiants s'inscrivent à moins de cours par session, tout en demeurant inscrits à temps plein pour la plupart. Cela a pour effet de prolonger la durée du parcours collégial<sup>5</sup> et de créer un décalage important entre le financement et les besoins des étudiants. Ce n'est pas parce que les étudiants sont inscrits à un nombre moindre de cours qu'ils vont utiliser moins de services. De façon concrète, un cégep qui a réellement 5000 étudiants pourrait n'être financé que pour 4700 étudiants selon la formule actuelle. Pourtant, le cégep reçoit bel et bien 5000 étudiants et doit leur offrir les services auxquels ils ont droit : cafétéria, bibliothèque, laboratoires, orientation

---

<sup>5</sup> Plusieurs raisons peuvent expliquer ce choix, notamment l'occupation d'un emploi à temps partiel ou encore le souhait d'accorder plus de temps à certains cours du cursus collégial pour obtenir de meilleurs résultats.

scolaire, etc. De plus, la diversité et l'intensité des problématiques et des besoins que présentent les étudiants ne sont pas proportionnelles au nombre de cours suivis. Au contraire, on peut s'attendre à ce que les étudiants qui allègent leur session d'un cours profitent davantage des services offerts par l'établissement. Cette nouvelle réalité a d'ailleurs été exprimée au comité d'experts mandatés par le MEES pour réaliser la révision du modèle de financement de fonctionnement des cégeps, et la Fédération des cégeps estime que les ajustements au modèle de financement devront tenir compte de ce changement notoire. Dans ce contexte et d'ici la révision du modèle de financement, il est impératif que le gouvernement accorde un soutien financier accru aux cégeps pour tenir compte des attentes et de cette réalité des étudiants.

Par ailleurs, les établissements ont dû composer avec un resserrement de leurs dépenses pour l'entretien et le fonctionnement des bâtiments, tandis que des services d'entretien minimaux doivent être maintenus et que les coûts de fonctionnement, notamment en assurances et en énergie, augmentent année après année. Restreindre les ressources pour l'entretien et le fonctionnement des bâtiments crée inévitablement des problématiques à plus long terme, ce qui occasionne des besoins plus considérables en investissement pour actualiser, rénover ou réparer les infrastructures. Au-delà du béton, les bâtiments constituent le milieu de vie des étudiants et du personnel des cégeps, un lieu d'épanouissement personnel et professionnel. Autant leur entretien que leur fonctionnement doivent répondre à des exigences à la fois de qualité, de bien-être et de sécurité.

L'optimisation des ressources dans les cégeps a donné des résultats, et le réseau a ainsi contribué à l'assainissement des finances publiques. Toutefois, plusieurs des mesures prises ont réduit la capacité d'action des établissements pour favoriser la réussite des étudiants et assurer le fonctionnement et le développement de leur institution. Par ailleurs, le modèle de financement du fonctionnement des cégeps est en cours de révision par un comité d'experts mandatés par le MEES et l'ensemble des acteurs qui se sont prononcés devant le comité estime que le financement des paramètres associés au financement général devrait être rehaussé pour répondre aux besoins énoncés. Il apparaît d'ailleurs essentiel aux 48 cégeps que la révision du modèle de financement ait lieu dans un contexte de réinvestissement qui puisse assurer une réponse convenable aux besoins du réseau en matière de niveau et de répartition du financement. Aussi, bien que salutaires, les réinvestissements consécutifs pour le réseau collégial public de 2016-2017 et de 2017-2018 ne répondent que partiellement aux besoins des étudiants et des établissements. La réalité est telle que la situation financière des cégeps compromet présentement leur capacité à réaliser leur mission.

Rehausser le financement général des collèges, est-ce la meilleure solution pour atteindre les objectifs du gouvernement? L'utilisation de mesures spécifiques pour répondre aux besoins des étudiants et des cégeps peut être utile et pertinente dans certains cas, mais cette façon de faire alourdit et prolonge les processus d'analyse, d'octroi du financement et de mise en œuvre de chaque initiative, aussi bien pour les cégeps que pour le MEES, et entraîne généralement une incapacité à mettre en place rapidement les mesures souhaitées par le gouvernement, créant des situations décriées régulièrement par les médias. Rehausser le financement général permet la mise sur pied rapide d'actions et de services pour répondre aux besoins des étudiants, du personnel et des établissements et même le ciblage des objectifs précis établis par le gouvernement. Ainsi, en rehaussant le

financement général, le gouvernement peut établir un certain nombre d'objectifs à atteindre et s'assurer d'être en mesure d'en rendre compte à la population.

Le financement général des cégeps, c'est aussi maintenir une offre de formation sur l'ensemble du territoire québécois. Et pour cause, grâce aux paramètres généraux de financement du fonctionnement, les cégeps sont en mesure d'assurer et d'améliorer l'accessibilité aux études supérieures dans toutes les régions administratives du Québec. Ce sont près de 100 sites de formation qui constituent un atout majeur pour répondre aux besoins de formation<sup>6</sup> et aussi stimuler la vitalité régionale. Chaque cégep doit pouvoir compter sur un financement adéquat et pérenne pour former, à proximité, les étudiants qui constitueront par la suite la main-d'œuvre des entreprises et des organismes de toutes les régions et qui contribueront eux aussi à l'essor du Québec. Ainsi positionnés, les cégeps sont au cœur du développement régional; des acteurs clés pour la pérennité, la création et le maintien d'emplois de qualité, le dynamisme culturel et économique des régions et du Québec dans son ensemble. Comme cela a déjà été démontré, le réseau collégial public engendre des retombées économiques de près de 10 milliards de dollars annuellement et aide sous plusieurs aspects à l'avancement de notre société<sup>7</sup>.

Pour toutes ces raisons et parce que l'éducation est une priorité pour le gouvernement, la Fédération des cégeps invite ce dernier à poursuivre le rehaussement déjà entamé du financement des cégeps avec le même désir de favoriser l'excellence en enseignement supérieur, puisqu'il est essentiel à la poursuite de leur mission. Le gouvernement du Québec devrait donc poursuivre les actions entreprises depuis deux ans pour remédier à la situation financière difficile des collèges. Ainsi, réinvestir dans le financement général des cégeps pourrait être associé aux objectifs suivants : permettre entre autres aux établissements d'offrir des services aux étudiants de qualité pour faciliter leur réussite et accroître la diplomation, de soutenir la gestion des activités d'enseignement, d'assurer un environnement physique propice à la réussite et de répondre aux exigences actuelles de l'administration publique.

## **2. LA DIVERSITÉ DES ÉTUDIANTS ET LEUR RÉUSSITE**

Au cœur de la mission des cégeps, la réussite scolaire requiert des étudiants des efforts et de la persévérance, de même qu'une capacité d'adaptation et de soutien de la part des établissements d'enseignement et de leur personnel. En plus de dispenser un enseignement de qualité aux étudiants, les cégeps doivent leur offrir des services d'accompagnement facilitant leur réussite et leur intégration au marché du travail. Le gouvernement du Québec certes reconnaît l'existence de tels services en lien avec la réussite des étudiants. Les réinvestissements du gouvernement, combinés aux actions des cégeps, permettent d'améliorer l'offre de services aux étudiants, réduisant ainsi l'écart entre leurs besoins croissants et les mesures existantes. Les montants octroyés au printemps dans le cadre du *Plan économique du Québec 2017* et au moment de sa mise à jour à l'automne sont un bon départ pour donner au réseau collégial la chance de

---

<sup>6</sup> Statistique Canada, Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada, La distance serait-elle une entrave à l'accès aux études postsecondaires?, 2008.

<sup>7</sup> La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie, étude réalisée par KPMG, novembre 2014.



poursuivre le développement de son offre de services en vue de répondre aux besoins exprimés par les étudiants. Cependant, des solutions restent à mettre en œuvre afin d'offrir aux étudiants les services d'accompagnement auxquels ils ont droit pour réussir leurs études collégiales et s'épanouir.

### ***Offrir les services pour soutenir la diplomation de tous les étudiants***

Le parcours scolaire et aussi l'obtention d'un diplôme sont influencés, comme en témoigne la recherche, par un amalgame de facteurs personnels, socioéconomiques et scolaires<sup>8</sup>. Une fois assis dans une salle de cours d'un cégep, les étudiants devraient pouvoir compter sur les services aptes à pallier leurs faiblesses, à améliorer et à consolider leurs connaissances, à développer leurs compétences de telle façon qu'ils puissent faire ultimement le saut vers un emploi stimulant. Le contexte de rareté de main-d'œuvre auquel se heurte le Québec nous amène à ce constat, mais les obligations légales établies par les chartes des droits et rappelées encore récemment par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) également.

Depuis quelques années, les cégeps font face à une demande croissante pour répondre aux besoins diversifiés des étudiants, qu'ils soient autochtones, internationaux, en situation de handicap ou ayant d'autres besoins particuliers. Les établissements doivent en vertu de la loi adapter leur offre de services en ayant pour objectif d'améliorer la persévérance et la réussite de tous les étudiants. Dans le but d'accompagner les étudiants jusqu'à leur diplomation, quels que soient leur parcours scolaire, leur provenance ou leurs difficultés, les cégeps doivent pouvoir offrir une gamme de services adaptés dont :

- les centres d'aide à l'apprentissage (français, mathématiques, sciences, etc.);
- l'assistance nécessaire à l'occasion de travaux pratiques obligatoires;
- les services d'orientation scolaire et professionnelle;
- les services psychosociaux;
- les services offerts par les bibliothèques et les centres de documentation;
- les activités sportives et culturelles, auxquelles la participation constitue un facteur important de persévérance et de réussite;
- l'accès à des stages en milieu de travail;
- les services de mobilité étudiante;
- les services d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux;
- les services d'accompagnement pour tous les étudiants.

Tous ces services ont une incidence directe sur la réussite scolaire. Des ressources suffisantes sont ainsi nécessaires pour soutenir l'ensemble des étudiants, qui sont en droit d'être accompagnés pour réussir leurs études et intégrer le marché du travail. Les étudiants ont déjà exprimé le souhait d'obtenir un meilleur encadrement scolaire, des activités diversifiées, un milieu de vie stimulant de même qu'un soutien adapté pour faciliter l'intégration des diplômés à leur emploi<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Jacques Roy, *La réussite scolaire dans les cégeps, La contribution des facteurs exogènes à l'éducation*, thèse, Université Laval, 2013.

<sup>9</sup> Fédération étudiante collégiale du Québec, *Liste de coupes dans les cégeps*, juin 2015.

D'autres problématiques rencontrées par les étudiants méritent un soutien adapté<sup>10</sup>, notamment les troubles d'anxiété, la santé mentale, les troubles familiaux, la radicalisation et les comportements violents. Les cégeps étant le milieu de vie des étudiants, leur lieu d'épanouissement en cette période déterminante dans le développement des individus, ils doivent se doter de ressources spécialisées pour cibler les difficultés vécues par les étudiants et les accompagner dans leur développement personnel et leur succès scolaire. Cela est d'autant plus important que la proximité du service représente un facteur déterminant. Rendre de tels services accessibles aux étudiants fait partie intégrante de la mission d'enseignement et de soutien à la réussite des collèves.

Il est donc primordial que le gouvernement soutienne financièrement les cégeps afin qu'ils puissent offrir des services adéquats, correspondant aux besoins exprimés, en particulier pour le dépistage des difficultés d'apprentissage, le suivi auprès des étudiants et l'accès aux ressources spécialisées, que ce soit pour les étudiants inscrits à l'enseignement régulier ou à la formation continue. Les efforts qui seront déployés pour améliorer la persévérance et la réussite scolaire constituent en plus une réponse appropriée aux besoins criants de main-d'œuvre qualifiée de niveau collégial.

### ***Les compétences numériques au cœur de la formation collégiale***

Soucieux de participer activement à la transition numérique, les cégeps sont à cet égard des acteurs de premier plan, par la formation qu'ils offrent aux étudiants et leur capacité d'adaptation pour s'arrimer aux besoins évolutifs en la matière. Intégrée à l'ensemble des programmes d'études, l'utilisation de solutions technologiques a pour objectifs l'acquisition de connaissances et le développement de compétences particulières par les étudiants de façon qu'ils puissent rapidement, une fois en emploi, comprendre et exploiter les composantes et les systèmes technologiques de leur environnement de travail. Bien que l'utilisation des technologies informatiques fasse partie de notre réalité depuis plusieurs années, le développement accéléré de nouveaux outils et plateformes crée à la fois des occasions à saisir et des défis propres à la transition numérique déjà amorcée. Tous les secteurs d'activité connaîtront des changements majeurs au cours des prochaines années à la suite de l'accélération de la robotisation, de l'exploitation de la connectivité des objets et de l'intégration accrue de nouvelles solutions numériques. De tels changements technologiques modifieront significativement le marché du travail en rendant désuètes certaines tâches et en créant de nouveaux types d'emplois, d'où une évolution majeure des emplois; les spécialistes estimant que plus de 50 % des fonctions de travail connaîtront une transformation substantielle des tâches qui les définissent.

De par leur mission et leur positionnement, les cégeps sont des acteurs incontournables pour soutenir la population québécoise et répondre aux besoins des étudiants et des travailleurs dans cette période de rapides changements technologiques, puisqu'une grande partie de cette transformation numérique concernera des emplois de niveau supérieur comme ceux relevant de l'enseignement collégial. Les cégeps doivent pouvoir rapidement adapter leur offre de formation aux futurs besoins des étudiants et des entreprises. Déjà, les programmes offerts, autant préuniversitaires que techniques, intègrent une utilisation significative des nouvelles technologies, s'arrimant ainsi aux

---

<sup>10</sup> Marc-André Gosselin et Robert Ducharme, « *Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socioaffectifs* », revue *Service social*, vol. 63, n° 1, 2017.

besoins maintenant répandus dans les entreprises. Les cégeps sont également en mesure de déployer une gamme de formations répondant aux besoins des travailleurs déjà en emploi qui souhaitent améliorer leurs connaissances et leurs compétences numériques.

Cela dit, l'évolution rapide des technologies exige des cégeps des efforts particuliers pour que toutes les composantes de leurs programmes d'études demeurent pertinentes et fidèles aux besoins des étudiants et des entreprises. De plus, l'utilisation accrue des nouvelles technologies requiert de la formation et du perfectionnement pour le personnel enseignant et non enseignant des cégeps. La qualité de l'enseignement et des activités pédagogiques offerts aux étudiants est tributaire de l'actualisation continue des compétences du personnel des cégeps. L'ère numérique et les changements rapides qu'elle entraîne ne feront qu'accentuer ce besoin pour le développement professionnel des employés du réseau.

La Fédération des cégeps considère comme essentiel d'obtenir le soutien du gouvernement pour que les cégeps puissent maintenir une offre de formation fondée sur l'apprentissage des plus récentes technologies, au bénéfice des étudiants, des entreprises et de la société. Pour éviter que tout un pan de la population peine à contribuer à l'économie de demain, il est essentiel que le gouvernement du Québec accorde les moyens financiers aux établissements d'enseignement pour qu'ils puissent répondre à la demande de formation. Dans un contexte où les technologies prennent une place prépondérante et évoluent rapidement, les cégeps représentent de véritables tremplins pour de nombreux étudiants et travailleurs qui ont le désir de s'approprier ces outils, d'occuper un emploi stimulant et de collaborer à l'avancement de la société.

### ***Des méthodes d'apprentissage novatrices pour soutenir la réussite***

Les cégeps doivent non seulement composer avec l'évolution technologique, mais aussi s'approprier les nouvelles méthodes d'enseignement. Cela va de soi, pour mener à bien leur mission éducative, les cégeps doivent offrir un enseignement de qualité répondant à des standards d'excellence, adapté au profil des étudiants et à la réalité du marché du travail. Après 50 ans d'existence, le réseau collégial public a prouvé sa capacité d'adaptation et son apport à la société. Les cégeps doivent poursuivre leur évolution en offrant un environnement et des méthodes d'apprentissage favorisant la réussite des étudiants.

D'une part, les avancées technologiques amènent leur lot de changements pour les entreprises et les organisations; les cégeps en sont également témoins, précisément par le recours accru aux technologies dans le cadre d'activités d'enseignement. Déjà, au début des années 2000, le Conseil supérieur de l'éducation soulignait que l'utilisation des technologies accompagnées de stratégies pédagogiques adaptées donne « des résultats très positifs en matière d'intérêt, de motivation et de comportements [chez les étudiants] <sup>11</sup> ». D'ailleurs, l'intégration des technologies aux méthodes d'apprentissage favoriserait le développement de compétences, telles que l'esprit critique et la collaboration, en plus de jouer un rôle significatif dans la réussite scolaire, surtout pour

---

<sup>11</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies – Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*. Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, décembre 2000.

les étudiants ayant des besoins particuliers<sup>12</sup>. L'utilisation de classes d'apprentissage actif (CLAAC), la modernisation des laboratoires et des salles de classe ainsi que l'utilisation d'appareils à haute teneur technologique comme les mannequins simulateurs haute-fidélité dans les programmes d'études en santé ne sont que quelques exemples du déploiement de méthodes d'apprentissage novatrices dans les cégeps. Étant donné leur effet positif sur la réussite, les cégeps auraient avantage à poursuivre l'inclusion des technologies pour soutenir la pédagogie et la réussite.

D'autre part, les méthodes d'apprentissage doivent aussi être adaptées aux besoins de chaque programme d'études et à la réalité des divers secteurs d'activité. Plusieurs initiatives des cégeps contribuent à diversifier et à rehausser les compétences des étudiants tout en créant une meilleure adéquation avec les besoins de la société. L'utilisation de cliniques-écoles en est un exemple probant. Justement, certains programmes d'études en santé offrent aux étudiants la possibilité de parfaire leurs connaissances et leurs compétences par l'intermédiaire de périodes d'apprentissage dans un contexte réel de travail sous la supervision de professionnels-enseignants au sein d'une clinique-école. En plus de fournir un environnement d'études propice à la réussite des étudiants, de telles cliniques permettent d'offrir des soins et des services de santé aux étudiants et au personnel des collèges, mais aussi pour la population dans différents domaines d'expertise des cégeps comme l'hygiène dentaire, la physiothérapie et les soins infirmiers. Il s'agit là d'un bel exemple pour lequel l'utilisation de méthodes d'apprentissage novatrices, alignées sur les besoins réels d'un secteur d'activité, peut faciliter le développement de compétences chez les étudiants tout en ayant des retombées bénéfiques pour la population.

Il apparaît pertinent et utile, autant pour les étudiants que pour la société, que le gouvernement encourage financièrement le développement et l'utilisation de telles méthodes d'apprentissage. Tout en améliorant la réussite des étudiants, ces façons de faire novatrices font en sorte que les programmes d'études s'arriment davantage aux divers secteurs d'activité et répondent mieux aux besoins de la société. Le réseau des cégeps considère donc comme prioritaire d'obtenir un financement bonifié qui vienne soutenir la réussite étudiante, notamment par la mise en œuvre de méthodes d'apprentissage innovantes et répondant aux attentes des étudiants et du marché du travail.

### ***Contribuer à l'essor du Québec par la réussite des étudiants***

Soutenir la persévérance et la diplomation des étudiants, c'est d'abord et avant tout donner les moyens au Québec de poursuivre son essor. On le sait, la société québécoise est déjà aux prises avec des enjeux importants, tels la lutte à la pauvreté et le développement rapide de nouvelles technologies. Dans ces deux cas comme dans bien d'autres, l'éducation constitue une solution pertinente pour relever ces défis.

L'enseignement supérieur est un moyen reconnu pour rehausser le niveau de vie des personnes. En effet, l'obtention d'un diplôme et le rehaussement des compétences facilitent les démarches des individus pour trouver un emploi ou même créer une entreprise<sup>13</sup>. Ainsi, en moyenne, les personnes ayant poursuivi des études

---

<sup>12</sup> Institut des troubles d'apprentissage, *Les aides technologiques et la quête d'autonomie des élèves ayant des besoins particuliers : un apport déterminant*, mai 2013.

<sup>13</sup> Réseau M et Fondation de l'entrepreneurship, *Indice entrepreneurial québécois 2017*.

postsecondaires obtiennent plus facilement un emploi et en retirent un salaire supérieur comparativement aux personnes ne détenant pas de telles qualifications<sup>14</sup>. De même, l'utilisation accrue des technologies dans le cadre des études offre la possibilité aux étudiants de demeurer à l'affût des changements technologiques. Ayant acquis des compétences numériques en lien avec leur secteur d'activité dans le cadre de leurs études, les diplômés des cégeps sont bien positionnés pour les emplois actuels et futurs.

Que ce soit grâce aux services d'accompagnement offerts aux étudiants, au développement de compétences numériques ou à l'utilisation de méthodes d'apprentissage novatrices, tous les efforts des cégeps concourent au développement socioéconomique du Québec, à l'apport d'une réponse aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, à la poursuite de la transformation numérique et au rehaussement du niveau de vie des Québécois et des Québécoises.

### **3. LE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX**

Tout comme la mobilité des étudiants et des enseignants québécois, le recrutement d'étudiants internationaux constitue l'un des piliers de l'internationalisation des cégeps. Ce processus dynamique, l'internationalisation des cégeps, contribue à l'évolution de l'offre éducative des collèges, favorise l'ouverture de notre société, stimule le développement régional et assure la promotion de l'enseignement supérieur québécois.

En particulier, le recrutement des étudiants internationaux par les cégeps représente une réponse viable aux besoins croissants de main-d'œuvre. Déjà, les cégeps accueillent et accompagnent des étudiants internationaux vers la diplomation, et ce, partout au Québec. Parmi eux, plusieurs feront le choix, une fois diplômés, de demeurer dans leur région d'adoption. Grâce aux activités d'intégration et aux autres étudiants des cégeps, ils auront pu développer un réseau et s'intégrer à la société québécoise. Dans plusieurs cas, ils auront même déjà connu des expériences de travail concrètes en entreprise. Les étudiants internationaux du collégial ont tous les atouts nécessaires pour favoriser leur entrée sur le marché du travail et répondre aux besoins criants de main-d'œuvre qualifiée que le Québec doit affronter<sup>15</sup>. Cela est d'autant plus vrai que les étudiants internationaux, comparativement aux travailleurs immigrants, pourront compter sur les services d'accueil et d'accompagnement de proximité, leurs collègues étudiants et leurs expériences en entreprise pour s'intégrer rapidement et durablement à leur communauté d'accueil, même en région, et relever avec succès le grand défi de la régionalisation de l'immigration.

Il est important de souligner que le recrutement des étudiants internationaux requiert de vastes efforts, autant pour l'accueil et l'accompagnement pédagogique que pour l'intégration à la communauté d'accueil. Malgré certaines mesures favorisant l'internationalisation des cégeps, dont l'ajout d'exemptions de droits de scolarité, les collèges n'ont que peu de moyens à leur disposition pour entreprendre les démarches à l'international. Pourtant, l'attractivité des formations collégiales passe par le déploiement de ressources destinées à l'intégration des étudiants internationaux, à la promotion des

---

<sup>14</sup> Statistique Canada, Enquête sur la population active, selon le niveau de scolarité.

<sup>15</sup> BOUDARBAT, Brahim et Gilles GRENIER, L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec, CIRANO, Montréal, novembre 2014.

cégeps et de la qualité de leurs formations. Il devient donc névralgique d'offrir les bons incitatifs financiers pour stimuler le recrutement et l'intégration d'étudiants internationaux. Dans le contexte actuel, les cégeps ne conservent qu'une faible proportion des droits de scolarité demandés aux étudiants internationaux, un montant d'environ 1 500 \$ par étudiant recruté, et non exempté de droits comme c'est le cas pour les étudiants en provenance de la France. Cette somme est insuffisante pour assurer le déploiement des ressources destinées à l'intégration des étudiants à leur communauté et à leur accompagnement pédagogique, deux facteurs primordiaux de leur diplomation. Ainsi, certains cégeps dont la survie dépend de la clientèle internationale<sup>16</sup> doivent réserver des centaines de milliers de dollars afin d'assurer cette fonction essentielle. Cette situation s'avère intenable à moyen et à long terme et plombe de façon sérieuse le développement de ces établissements.

Dans un contexte où toutes les régions du Québec sont aux prises avec des besoins prononcés de main-d'œuvre qualifiée, l'accueil et l'intégration d'étudiants internationaux représentent une solution pour combler les emplois et même pallier le déclin démographique de certaines régions. Les efforts déployés par les collèges auprès de ces étudiants créent à plusieurs égards des retombées positives pour le Québec et ses régions.

Un exemple des efforts entrepris par les cégeps en ce sens est le projet de mobilité des étudiants réunionnais. Ce programme permet aux collèges qui connaissent une décroissance démographique ou une faible croissance d'accueillir des étudiants en provenance de l'Île de La Réunion pour qu'ils poursuivent leurs études dans un programme collégial. Ces étudiants doivent s'inscrire dans un programme d'études offrant des perspectives d'emploi régionales ou nationales qualifiées d'acceptables à favorables par Emploi Québec<sup>17</sup>. Les étudiants réunionnais peuvent aussi s'inscrire à d'autres programmes dans la mesure où ceux-ci sont notamment, parmi les plus en demande au Québec, ou priorisés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) ou le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce sont près de 130 étudiants qui participent à ce projet et qui contribuent à la dynamisation de nos régions.

Comme le souligne l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « attirer les étudiants internationaux, en particulier s'ils restent après leurs études, est un moyen de puiser dans le réservoir mondial de talents, de compenser de plus faibles capacités d'enseignement, de favoriser le développement des systèmes de recherche et de production et d'atténuer l'effet du vieillissement sur l'offre de main-d'œuvre qualifiée<sup>18</sup> ». Les démarches entreprises par les cégeps génèrent des retombées significatives qui répondent aussi aux objectifs de la *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*<sup>19</sup>. Pour toutes ces raisons, les cégeps invitent le gouvernement à poursuivre ses efforts pour qu'ils disposent du soutien

---

<sup>16</sup> Pour illustrer ce fait, rappelons que certains cégeps comptent déjà près de 35 % d'étudiants internationaux. Or, ces cégeps comptent parmi les plus petits et les plus vulnérables aux restrictions budgétaires vécues ces dernières années.

<sup>17</sup> Emploi Québec, Information sur le marché du travail.

<sup>18</sup> Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE – Indicateur C4 : Quel est le profil des étudiants en mobilité internationale?, 2017.

<sup>19</sup> Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, gouvernement du Québec, novembre 2015.

financier nécessaire pour mener leurs activités de recrutement international et puissent ainsi accroître le nombre d'étudiants internationaux qui poursuivent des études collégiales au Québec.

#### **4. UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET POUR REHAUSSER LA PRODUCTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

Répondre aux attentes financières des cégeps, c'est d'abord soutenir la persévérance et la diplomation des étudiants. C'est aussi saisir l'occasion d'utiliser un réseau établi à travers le Québec et reconnu pour la qualité de son offre de formation en vue de stimuler l'économie québécoise. Déjà, les collèges permettent la diplomation chaque année de près de 50 000 étudiants qui entrent sur le marché du travail ou poursuivent des études universitaires une fois leur diplôme en poche. Toutefois, les besoins sont criants : partout au Québec les entreprises recherchent des employés, des personnes qualifiées, innovantes, capables de s'adapter aux changements technologiques. Selon Emploi-Québec, ce sont 1,4 million d'emplois qui devront être comblés sur la période 2015-2024, dont 1,1 million seulement en raison des départs à la retraite. « Le nombre total d'emplois au Québec devrait atteindre des sommets inégalés, soit 4 228 300 en 2019 et 4 300 300 en 2024 <sup>20</sup> ». D'ailleurs, le taux de chômage devrait poursuivre sa diminution jusqu'en 2024, et ce, dans toutes les régions du Québec, pour atteindre des creux historiques. Quant au taux d'activité de la population en âge de travailler, il devrait poursuivre son ascension au cours des prochaines années, quoiqu'il soit déjà parmi les plus élevés lorsqu'il est comparé à ceux des pays industrialisés<sup>21</sup>.

Même s'il était prévu depuis plusieurs années, ce contexte particulier représente un enjeu de taille pour le Québec. Cette évolution démographique s'accompagne de changements technologiques si rapides que plusieurs entreprises peinent à suivre le rythme de ces innovations. C'est aussi près de la moitié des emplois actuels qui connaîtront une transformation à la suite de changements technologiques. Le Québec n'est pas à l'abri de cette réalité; il est donc nécessaire d'agir dès maintenant pour aider les travailleurs et les entreprises dans leur adaptation, dans leur positionnement pour l'avenir. De la formation adaptée au milieu de travail et aux nouvelles technologies est essentielle pour que les travailleurs approfondissent leurs compétences et conservent leur employabilité tout au long de leur vie, que les entreprises poursuivent leur adaptation et leur développement, que toutes les régions du Québec puissent compter sur des emplois de qualité et, finalement, que le gouvernement et la société profitent des retombées de ce dynamisme économique renouvelé.

De quelle manière l'économie québécoise peut-elle poursuivre son essor alors que les technologies évoluent plus rapidement que jamais et que les changements démographiques amplifient les besoins de main-d'œuvre?

Les économistes s'entendent pour dire que, dans sa plus simple expression, le développement d'une économie avancée se poursuit sous trois conditions fondamentales, soit lorsque l'investissement en capital, le capital humain et le développement

---

<sup>20</sup> Emploi-Québec, Information sur le marché du travail, Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec, perspectives à moyen (2015-2016) et à long terme (2015-2024), 2016

<sup>21</sup> *Idem.*

technologique s'accroissent. Outre le cadre législatif et réglementaire mis en place par le gouvernement, ses incitatifs et ses politiques, notamment budgétaires, contribuent à stimuler l'économie. En plus de ses mesures soutenant les entreprises et favorisant de la sorte leurs investissements autant en capital qu'en technologie, le gouvernement a un rôle significatif à jouer en matière de formation et de rehaussement du capital humain, composante cruciale du développement économique. Pour soutenir la croissance au Québec, les interventions du gouvernement devraient prioritairement encourager l'éducation et accompagner les entreprises face aux défis que sont l'innovation, les changements technologiques et les besoins en main-d'œuvre. Déjà des efforts ont été fournis en ce sens, mais beaucoup reste à faire. Redoubler d'ardeur sur ces deux fronts, miser sur l'éducation et appuyer les entreprises est incontournable pour rehausser la productivité du travail au Québec<sup>22</sup> et soutenir une croissance économique viable.

D'ailleurs, la proportion des emplois demandant une formation de niveau technique devrait occuper une part accrue de l'ensemble des emplois au cours des prochaines années, passant de 33,2 % en 2014 à 34,3 % en 2024. Parmi les nouveaux emplois techniques qui seront créés d'ici 2024, une grande majorité, environ 86 %, soit plus de 110 000 emplois, correspond à la formation technique offerte au collégial, le reste de ces nouveaux emplois requérant une formation professionnelle du secondaire<sup>23</sup>. De plus, « la répartition des départs à la retraite, au cours de la période [...] de 2015 à 2024, montre que le niveau technique [...] fournira près du tiers des postes qui seront libérés <sup>24</sup> ».

L'offre de formation des cégeps et l'accompagnement offert aux étudiants pour les amener à diplômé ne servent pas uniquement à donner une réponse aux défis démographiques et technologiques. De fait, la formation constitue aussi un moyen à privilégier pour rehausser le niveau de bien-être des individus et lutter contre la pauvreté<sup>25</sup>. Véritable tremplin social, les cégeps permettent chaque année à des milliers de personnes de poursuivre des études postsecondaires, de recevoir une éducation de qualité pour ainsi se donner les moyens de jouer un rôle dans la société et d'occuper un emploi gratifiant.

Pour toutes ces raisons, les cégeps considèrent que le gouvernement du Québec doit les appuyer financièrement dans leurs efforts pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et considérer la mise en œuvre d'incitatifs, notamment auprès des entreprises, pour faciliter la formation tout au long de la vie grâce aux établissements d'enseignement publics qui sont déjà présents sur l'ensemble du territoire québécois. Les données inquiétantes d'Emploi-Québec quant aux besoins de main-d'œuvre actuels et futurs appellent un investissement majeur pour soutenir les établissements d'enseignement qui demeurent les principaux acteurs du développement des compétences requises pour pourvoir les postes disponibles. L'objectif est donc d'accroître le niveau de formation des travailleurs en améliorant l'arrimage existant entre les cégeps et les divers secteurs d'activité, en facilitant l'accès à de la formation qualifiante et ultimement en augmentant

---

<sup>22</sup> *Productivité et prospérité au Québec Bilan 2015*, Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers - HEC Montréal, janvier 2016

<sup>23</sup> Emploi-Québec, *op cit.*

<sup>24</sup> *Idem.*

<sup>25</sup> François Delorme et Luc Godbout, *S'instruire, c'est s'enrichir – Le niveau de scolarité joue-t-il un rôle dans l'accès à la classe moyenne au Québec?*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, février 2017



le nombre de personnes bénéficiant de cette offre de formation. Les cégeps constituent un levier puissant à la disposition du gouvernement pour rehausser les compétences des étudiants et des travailleurs déjà en emploi. Répartis sur l'ensemble du territoire québécois, ils ont une offre de formation adaptée aux besoins locaux et régionaux. Une contribution financière accrue pour les cégeps, le développement et le déploiement d'une offre de formation de qualité, accompagnée d'incitatifs visant la formation tout au long de la vie, font partie de la réponse au défi que posent les besoins croissants en main-d'œuvre.

## 5. LA DYNAMISATION DES FONDATIONS DES CÉGEPS

Actifs dans leur communauté et au cœur des enjeux régionaux, les cégeps ont développé tout un réseau de partenaires. Ils peuvent aussi compter sur un vaste réseau composé de près de 2 millions de diplômés. Les fondations des cégeps sont déjà actives et récoltent chaque année des fonds qui servent à leurs initiatives, que ce soit pour offrir des bourses aux étudiants (bourses de performance, bourses d'accès aux études, bourses de mobilité, etc.) ou soutenir des projets particuliers du collège (acquisitions, améliorations des espaces du cégep, tenue d'événements à caractère socioculturel, etc.). Bien qu'elles apportent une contribution notable aux cégeps, les fondations collégiales n'exploitent pas leur plein potentiel. Une étude de la firme Deloitte sur la dynamisation des fondations collégiales<sup>26</sup> apporte un éclairage sur la situation et propose certaines recommandations pour rehausser la portée des activités de ces fondations.

Un premier constat s'impose : parmi les secteurs de prédilection pour la philanthropie au Québec, la jeunesse et l'éducation sont deux causes chères aux donateurs, et ce, particulièrement parmi les générations X et Y. Pour l'ensemble du Québec, c'est près d'un donateur sur deux qui fera un don dans ce secteur. Les fondations des cégeps devraient ainsi capitaliser sur cette tendance pour accroître leurs revenus et soutenir les étudiants et les établissements dans leurs projets.

Autre constat : ce sont près de 50 000 étudiants, on le sait, qui obtiennent chaque année leur diplôme collégial. Ces récents diplômés constituent un bassin de donateurs qui demeure somme toute peu représenté parmi les partenaires des fondations. De plus, le cégep est, pour près de la moitié des diplômés, le dernier établissement d'enseignement qu'ils fréquenteront avant d'entamer leur carrière. Plusieurs d'entre eux iront même jusqu'à démarrer leur propre entreprise dans la région où ils ont suivi leurs études collégiales. Le simple fait de tisser des liens avec leurs diplômés permettrait aux cégeps de venir bonifier les activités menées par les fondations collégiales.

Dernier constat : les revenus actuels des fondations des cégeps représentent un montant avoisinant les 100 \$ par étudiant, une somme bien plus faible que les revenus par étudiant des fondations des universités québécoises (plus de 800 \$), des collèges privés québécois (plus de 400 \$) et des collèges publics ontariens (près de 300 \$)<sup>27</sup>. Il faut aussi souligner qu'en 2015-2016, 47 des 48 cégeps avaient une fondation active<sup>28</sup>. Cependant, le degré d'activité varie beaucoup entre elles.

---

<sup>26</sup> Deloitte Canada, *Dynamisation des fondations collégiales*, novembre 2017.

<sup>27</sup> *Idem*.

<sup>28</sup> Agence du revenu du Canada.

Par ailleurs, les fondations des cégeps soutiennent principalement les étudiants et les cégeps en ayant pour objectifs de faciliter l'accès aux études supérieures, de créer un environnement favorable aux études et propice au développement de compétences ainsi que de rendre possible le déploiement d'approches pédagogiques de pointe<sup>29</sup>.

Selon Deloitte, un programme visant la dynamisation des fondations collégiales permettrait :

- de mieux outiller les fondations pour accomplir leur mission;
- de pérenniser les fondations collégiales en leur donnant les moyens de mettre en place une structure et des approches performantes;
- de stimuler l'innovation et l'adaptation aux tendances chez les fondations;
- de permettre la réalisation des projets novateurs et de soutenir la diplomation des étudiants;
- d'accorder les moyens aux fondations de soutenir les cégeps dans leur mission et notamment d'avoir une valeur ajoutée pour leur région d'appartenance.

Parmi les recommandations proposées par Deloitte pour dynamiser les fondations collégiales, l'une d'elles consiste en la mise en place d'une mesure incitative semblable à celle qui existe pour les fondations universitaires. Depuis près de 20 ans, il existe effectivement dans les Règles budgétaires de fonctionnement des universités du Québec une mesure de subvention de contrepartie qui donne aux fondations des universités la possibilité de recevoir une bonification de la part du gouvernement en fonction des dons provenant d'autres sources. Aussi, depuis l'année 2011-2012, les fondations universitaires peuvent compter sur une mesure additionnelle selon laquelle le gouvernement apporte un soutien financier aux fondations lorsqu'elles atteignent des objectifs de croissance. Ensemble, ces deux mesures sont désormais jumelées sous le programme « Placements Universités ».

Sur la base des simulations effectuées par Deloitte, les fondations collégiales soutenues par de tels incitatifs pourraient faire croître leurs revenus substantiellement. C'est pourquoi la Fédération des cégeps estime qu'une mesure calquée sur celle des fondations universitaires, « Placements Cégeps », permettrait de soutenir les fondations collégiales, qui elles-mêmes contribuent à la mission des cégeps par leurs activités. Les universités et leurs fondations bénéficient de ce programme depuis plusieurs années et en retirent des retombées qui sont loin d'être négligeables; les cégeps devraient aussi pouvoir compter sur un tel appui du gouvernement pour dynamiser les activités de leurs fondations, faciliter l'accès aux études collégiales et favoriser le succès des étudiants.

---

<sup>29</sup> Deloitte Canada, *op cit.*

## **LES CÉGEPS ET LEURS DIPLÔMÉS : UN TREMLIN POUR LE QUÉBEC**

Rappelons-le, les cégeps, ce sont près de 200 000 étudiants et 50 000 diplômés annuellement. Présents sur l'ensemble du territoire québécois, les cégeps, leurs étudiants, leurs diplômés et leur personnel créent des retombées de près de 10 milliards de dollars annuellement. Ce sont des acteurs incontournables, au cœur de notre économie et de nos régions. Le resserrement budgétaire connu ces dernières années a réduit sérieusement la capacité des collèges à se développer, à répondre aux besoins des étudiants et à offrir un environnement propice à leur diplomation. Déjà, le gouvernement a signifié sa volonté de refaire de l'éducation la priorité au Québec et les réinvestissements consécutifs des deux dernières années nous amènent vers la bonne direction. Ensemble, allons plus loin!

Depuis 50 ans déjà, l'avancement de notre société est tributaire du réseau des cégeps. Le présent document souligne les priorités des cégeps qui leur permettent de poursuivre leur mission, d'offrir des services ainsi qu'un milieu de vie stimulant et propice à la réussite, à la diplomation et à l'intégration, chaque année sur le marché du travail pour des milliers d'étudiants. Le soutien financier accordé pour ces priorités donnera les moyens aux collèges de répondre aux attentes des étudiants, de la société et des entreprises. Non seulement cet appui du gouvernement consolidera la capacité des cégeps à remplir leur mission d'enseignement, mais il leur donnera les moyens de soutenir le Québec face aux défis bien réels associés aux besoins de main-d'œuvre qualifiée et aux changements démographiques et technologiques.

Effectivement, pour chacune des propositions émises par les cégeps, le financement obtenu les rendra rapidement aptes à mettre en œuvre des actions pour :

- améliorer les services aux étudiants;
- accroître la diplomation au collégial;
- moderniser les méthodes d'enseignement et d'apprentissage;
- soutenir la formation de citoyens responsables;
- répondre aux besoins du marché de l'emploi;
- dynamiser la vitalité régionale;
- stimuler l'innovation;
- rehausser la productivité.

Toutes les actions prises par les cégeps vont de pair pour assurer le succès des étudiants et contribuer à l'avancement de la société. Depuis sa création en 1967, le réseau des cégeps a su s'adapter et répondre aux besoins des étudiants; il a été et est toujours une pièce maîtresse dans le développement du Québec. C'est pourquoi la Fédération des cégeps invite le gouvernement à s'engager pour :

- soutenir financièrement les priorités des cégeps;
- assurer la prévisibilité du financement pour les cégeps;
- couvrir la totalité des coûts de système, notamment les indexations salariales négociées, la progression du personnel dans les échelles de traitement et l'indexation des coûts autres que ceux de nature salariale.

Toutes ces priorités financières visent à soutenir les 48 cégeps dans leur mission, mais surtout dans leur rôle de tremplin pour l'avenir, à la fois pour les étudiants qui souhaitent trouver un emploi valorisant, pour les entreprises et les organismes qui recherchent des personnes compétentes, puis pour la société québécoise et l'ensemble des régions qui souhaitent poursuivre leur essor et éviter de perdre les avantages concurrentiels dont elles disposent.

## ANNEXE

<b>RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC</b>	
<p><b><u>Soutenir la capacité des cégeps à s'adapter aux besoins actuels de la société québécoise</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Répondre aux exigences rehaussées en matière de reddition de comptes et aux recommandations du Vérificateur général du Québec sur la gouvernance</li> <li>– Assurer le rôle de pôle de développement régional des cégeps</li> <li>– Couvrir les exigences en matière de contrôles financiers du MEES et du Contrôleur des finances</li> <li>– Maintenir une offre de formation accessible ainsi que des services requis partout au Québec</li> <li>– Répondre aux besoins liés à la révision du modèle de financement des cégeps</li> <li>– Couvrir les coûts croissants d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (assurances, énergie, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 nouveaux employés par cégep<sup>30</sup> (20 M\$)</li> <li>• Dynamisme régional (développement de pôles et de partenariats) (5 M\$)</li> <li>• Révision du modèle de financement et rehaussement des paramètres (25 M\$)</li> <li>• Autres coûts des cégeps (15 M\$)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>65 M\$</b></p>
<p><b><u>La diversité des étudiants et leur réussite</u></b></p> <p>Améliorer la diplomation et viser l'excellence en enseignement supérieur par les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Répondre aux besoins diversifiés et croissants des étudiants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en situation de handicap</li> <li>○ ayant des besoins particuliers</li> <li>○ autochtones</li> <li>○ issus de l'immigration</li> </ul> </li> <li>– Bonifier l'offre de services aux étudiants, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les services psychosociaux</li> <li>○ les services d'orientation scolaire et professionnelle</li> <li>○ les services d'accompagnement à la diplomation</li> <li>○ les bibliothèques et les centres médiatiques</li> </ul> </li> <li>– Développer des compétences numériques chez les étudiants</li> <li>– Offrir le perfectionnement au personnel des cégeps pour utiliser les nouvelles technologies</li> <li>– Accroître l'utilisation des méthodes d'apprentissage novatrices, notamment les mannequins simulateurs haute-fidélité, les classes d'apprentissage actives et les cliniques-écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 600 nouvelles ressources pour le réseau (50 M\$)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>50 M\$</b></p>

<sup>30</sup> Les coûts sont estimés selon le salaire d'un employé de niveau professionnel.

<p><b><u>Le recrutement d'étudiants internationaux</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Déployer des ressources dans chaque cégep pour soutenir les efforts de recrutement à l'international</li> <li>– Développer des programmes ciblés de recrutement international</li> <li>– Faciliter l'intégration des étudiants internationaux sur le marché du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 nouvel employé par cégep (5 M\$)</li> <li>• Programme ciblé pour le recrutement international (augmentation de la portion attribuée aux cégeps des droits de scolarité versés par les étudiants internationaux) (3 M\$)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>8 M\$</b></p>
<p><b><u>Une réponse aux besoins de main-d'œuvre et pour rehausser la productivité de la société québécoise</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer des incitatifs pour les entreprises et les travailleurs (crédits d'impôt pour l'actualisation des compétences) afin de favoriser la formation des travailleurs en emploi</li> <li>– Faciliter l'accès à la formation collégiale partout au Québec, autant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, pour soutenir l'emploi et réduire la pauvreté au Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits d'impôt pour les entreprises et les travailleurs (10 M\$)</li> <li>• Accessibilité des études partout au Québec (2 M\$)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>12 M\$</b></p>
<p><b><u>La dynamisation des fondations des cégeps</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer une mesure incitative « Placements Cégeps » pour la dynamisation des fondations collégiales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure incitative (5 M\$)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>5 M\$</b></p>
<p><b>TOTAL – BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>140 M\$</b></p>